

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ANTOINE LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue le 11 juin 2020, à 15h30, à huis clos.

**SONT PRÉSENTS** : Céline Beaugard, mairesse, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Brigitte Chagnon, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller.

**SONT AUSSI PRÉSENTS** : Étienne Gougoux, directeur général et Caroline Dupuis, directrice générale adjointe.

**EST ABSENT** : Christian Bélisle, conseiller

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été notifié verbalement à Monsieur Christian Bélisle.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beaugard, la séance extraordinaire est ouverte à 15H36 par Pierrette Charette

2020.06.120

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. **RÉSOLUTION – AUTORISER LE TA CL À DÉPOSER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE  
SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ**
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette  
Et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général

2020.06.121

**RÉSOLUTION – AUTORISER LE TAACL À DÉPOSER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de La Macaza a déclaré compétence en matière de transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Macaza est l'organisme mandataire pour le transport adapté et que le Transport adapté et collectif des Laurentides (TAACL) est l'organisme délégué;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Macaza est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports dispose d'un programme intitulé *Programme de subvention au transport adapté*;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de La Macaza a adopté par voie de résolution les prévisions budgétaires 2020 incluant le service de transport adapté;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de La Macaza a contribué aux services de transport adaptés pour un montant total de 3 711.80\$ en 2019 et qu'elle contribue en 2020 pour un montant de 3 641.45\$.

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité de La Macaza autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TAACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente;

**ADOPTÉE**

---

Étienne Gougoux  
Directeur général

2020.06.122

**RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault  
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15H41

**ADOPTÉE**

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

Céline Beauregard

---

Étienne Gougoux